



( 2 )

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *les écoles voisines Pont, Donneloye, Boilley, Orrens, et Croncy*
- a. Leurs noms. *environ demi lieue & entrelles les deux plus éloignées Pont à une lieue*
- b. Leurs distances réciproques.

I I.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *la lecture, l'écriture, l'arithmétique, le chant des Psaumes, le Catéchisme.*
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *on tient l'école en hiver et en été elle dure en hiver trois heures par école et en été la moitié moins.*
- 7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage? *Palétre Psaumes Catéchisme Dictionnaire Recueil de papage.*
- 8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *aussi bien que possible.*
- 9°. Durée de l'école chaque jour? *Six heures.*
- 10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.
- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *le Citoyen Pastore examinait les prétendants et le Seigneur de Boilley avait le droit de choisir entre les nommés.*
- b. D'où est-il? *De Gopens.*
- c. Son nom *Jean Pierre Duc.*

54

( 3 )

- d. Son âge. *D'environ 23 ans.*
- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *il n'est pas marié.*
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *instituteur depuis quatre ans.*
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *chez lui ou il travailloit à la campagne.*
- b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles? *il fait des prières publiques. et conduit le chant des Psaumes à l'Eglise.*
- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *on avoit déjà dit qu'il y avoit 15 enfans en tout en hiver & en été il n'y a que ceux qui ne peuvent pas travailler qui la fréquentent.*
- a. En hiver, } soit garçons ou filles.
- b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école. *Bien.*
- a. Possède-t-elle de pareils fonds?
- b. Quelle en est la valeur?
- c. Source des revenus.
- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *on paye pour être admis à l'école depuis sept ans six baches par enfant.*
- 15°. Bâtiment de l'école. *Il n'y a point de bâtiment pour l'école.*
- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?
- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?
- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix? *On loue une chambre chez un particulier au prix de dix florins par ans.*
- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

*La pension au Régent consiste en argent*

A. En argent, bled, vin, ou bois?

*à vingt francs, deux sacs de Seigle et deux d'avoine. La Commune donne*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de -

*deux chars de bois pour chauffer la chambre*

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

*La pension se fait par la Commune qui retire des pères et mères ce que j'ai dit au plus haut No. 14.*

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

*à Gopens le 11 Mars 1799.*

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*missob*

( I )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

*Orzens*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

*un village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

*Une Commune*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

*Paroisse de Cronay, Agence d'Orzens*

d. District

*Dyverdan*

e. Canton

*Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

*0*

( Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons. )

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

*0*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

*0*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*on répond au No 12*

55

*N. 28*